

POINTS DE GRAMMAIRE - Négation

La négation est la **forme** négative d'une phrase construite selon le **type déclaratif**. La négation inverse l'information contenue dans la phrase ou proposition. Elle peut décrire une réalité, ou contester une affirmation antérieure.

I. Construction

La négation lexicale (pas directement au programme, mais peut servir pour des « manipulations »)

La négation peut être lexicale, c'est-à-dire que l'opposition est exprimée directement par les termes utilisés. C'est le cas avec

- les adverbes négatifs **non** ou **pas** + **substantif, pronom, adjectif ou adverbe** (pas ici)
- les antonymes (*grand/petit, lent/rapide*) ou les termes formés par dérivation (*volontaire/involontaire*).
- certains **préfixes** qui permettent de former des mots de sens négatif, antonymes du mot de sens positif : **in-** ou **im-** (*invariable, impossible*), **il-** (*illisible*), **ir-** (*irréel*), **mal-** (*malhabile*), **dé-** ou **dés-** (*défaire, déséquilibre*), **mé-** ou **més-** (*médire, mésestime*), **a-** ou **an-** (*anormal, anhistorique*)
- la préposition **sans**. (*Nous avons joué sans toi*).
- la locution conjonctive **sans que** + **subjonctif**. (*Nous avons joué sans qu'il y prenne part*).

La négation grammaticale (ou syntaxique, au programme)

- La négation peut aussi être grammaticale ; la syntaxe de la phrase utilise alors des termes négatifs de plusieurs catégories :
 - pronom (rien, personne) ;
 - déterminant (aucun) ;
 - adverbes (ne... pas).
- À l'origine, les mots *goutte, point, pas* ou encore *mie* (pour « miette »), étaient des noms utilisés pour renforcer la négation. Ils ont perdu leur sens avec l'usage, mais on peut le retrouver en imaginant le sens originel de phrases comme « Je ne vois goutte ».
- *Ne... guère* ne nie pas totalement l'affirmation mais indique une très faible quantité. On peut s'en servir pour un effet de litote. Ex : Je n'aime guère cette plaisanterie.
- Une difficulté du français est que la négation est formulée en deux parties. *Ne* est associé à un autre élément, de part et d'autre du verbe ou de l'auxiliaire (ex. : Je ne me souviens plus). Pour nier un infinitif, *ne pas* se place devant le verbe : « Ne pas marcher sur les pelouses ».

La négation à deux éléments		
Premier élément	Deuxième élément	Sens de la négation
Adverbe <i>ne</i>	+ adverbes pas, point, plus, toujours, jamais, nullement, nulle part, pas non plus , etc.	Négation portée à son terme Ex. : <i>Il ne vient pas. Il ne vient jamais. Rien ne va plus.</i>
	+ pronoms rien, personne, nul(le)	
	+ déterminant nul(le)	
	+ conjonction que	Négation exceptive Tous les éléments sont niés excepté celui qui suit <i>que</i> . Ex. : <i>Elle ne pense qu'à lui.</i>
+ adverbe guère , locution adverbiale pas vraiment	Négation restreinte Le propos est restreint à une quantité minimale. Ex. : <i>Il ne vaut guère plus.</i>	

- La langue orale tend à supprimer l'usage de *ne* dans la négation. À l'inverse, dans un registre de langue soutenue, il peut s'utiliser seul (ex. : « Je ne sais que dire »).
- Lorsque la négation porte sur plusieurs éléments, on les coordonne avec *ni... ni*. Ex : Je ne suis disponible ni ce soir ni demain.

II. Les types de négation

- La **négation totale**, exprimée avec *ne... pas*, ou *ne... point*, inverse tout le sens de la phrase, ou conteste la phrase positive correspondante. Par exemple, « Je ne le savais pas » est le contraire de « Je le savais », ou une affirmation qui sous-entend : « Il serait faux de dire que je le savais ».
- La **négation partielle** ne porte que sur un point de la proposition : *ne* est alors associé soit à un pronom (« Je n'en sais rien »), soit à un déterminant négatif (« Je ne connais aucun des invités »), soit à un complément circonstanciel de lieu (« Je ne trouve mes clefs nulle part ») ou de temps (« Je ne sais jamais quoi lui dire »).
- La **négation restrictive**, malgré son nom et sa tournure, n'est pas réellement une négation, puisqu'elle vise le seul cas positif. On la forme avec *ne... que*, ou *rien... sinon, rien... sauf* (ex. : Il n'aime que les pâtes). On peut ajouter *pas* dans une tournure restrictive pour en inverser le sens : « Le féminisme ne concerne pas que les femmes ».
- La phrase négative peut être à la forme interrogative. On parle d'**interrogation négative** (ou interronégation). (Ne le vois-tu pas ?).
- **Ne explétif** : Après certains verbes (*douter, craindre...*) et certaines conjonctions de subordination (*de peur que, de crainte que, à moins que..., avant que*) **ne** peut apparaître seul sans réelle valeur négative. Il est alors facultatif, on peut le supprimer. (*Je doute que tu ne sois malade, je doute que tu sois malade ; À moins que tu ne sois malade, à moins que tu sois malade*).